

Professionalisation et Travail de Bachelor 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.2382.F.13

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2017-2018

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le module 1301 Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres : ...Anglais (lecture)

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES* [Rapport final])

Objectifs généraux du module

- S'initier à la construction d'une problématique et définir des objectifs de recherche en lien avec la pratique professionnelle
- S'initier à l'opérationnalisation d'une étude, en choisissant une méthode et des outils appropriés
- Les objectifs d'apprentissages sont décrits dans les syllabus.
-

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'enseignement et les productions attendus sont décrits dans les syllabus

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques. Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences justifiées, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. Un travail écrit produit en groupes rendant compte du projet, rendu au plus tard le xxxx
Les conditions de validation sont présentées aux étudiants au plus tard le jour de la présentation du module.
Le module est validé si l'étudiant obtient au moins la qualification de E aux évaluations.
Le module est validé si les conditions de présences et/ou de participation sont respectées (voir point 4. Remarques)
- Période: à définir

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

- Modalités : A définir en fonction des insuffisances
- Période : A définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Remise en cours de module

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Mme Laurence Seferdjeli, Professeur HES

Enseignants :

- Plannification en cours d'année, voir le Syllabus

Descriptif validé le 29.08.2016 par

E. Fleury
Responsable de la filière